

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

Ministère de l'Immigration
et des Communautés culturelles

2013

RÉGIONALISATION

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIVERSITÉ

PÉRENNITÉ DU FRANÇAIS

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

**PLAN D'IMMIGRATION
DU QUÉBEC**

pour l'année 2013

Sommaire

Mot de la ministre

1. Les dispositions législatives.....	7
2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration	7
3. Les orientations de la <i>Planification des niveaux d'immigration 2012-2015</i>	8
4. La réalisation des objectifs du <i>Plan d'immigration du Québec pour l'année 2012</i> ...	8
4.1. Le nombre de personnes sélectionnées.....	8
4.2. Le nombre d'immigrants admis	9
5. Les objectifs de sélection en 2013	10
5.1. Le nombre de certificats de sélection visé	10
5.2. La répartition géographique de la sélection	11
6. Les objectifs d'admission en 2013	12
6.1. Le nombre d'immigrants visé	12
6.2. La répartition géographique de l'immigration.....	13

Réalisation

Ce document a été conçu et réalisé par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective, en collaboration avec la Direction générale des opérations du secteur Immigration et la Direction des affaires publiques et des communications du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2012

ISBN : Version imprimée 978-2-550-66160-3

Version électronique 978-2-550-66161-0

**MOT DE LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES
ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE**



L'immigration constitue un puissant levier en faveur du développement de notre société sur les plans économique, démographique, social et culturel. Voilà pourquoi, il y a maintenant plus de quarante ans, dans la foulée de cette vaste entreprise d'affirmation nationale et de modernisation de notre État que fut la Révolution tranquille, le Québec a pris la décision d'intervenir directement dans la gestion de son immigration. Cette intervention permet de déterminer le volume et la composition de l'immigration en fonction des besoins et des valeurs de la société québécoise.

Je suis heureuse de vous présenter le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2013* qui établit les objectifs que nous nous fixons pour cette année. Ce plan s'inscrit dans les orientations qui ont été adoptées à la suite de la consultation publique menée en 2011 sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015. Ces orientations visent notamment l'augmentation du niveau de connaissance du français chez les personnes immigrantes que nous sélectionnons et une progression de la proportion de candidates et candidats qui détiennent une formation dans des domaines correspondant à des besoins spécifiques du marché du travail.

En choisissant le Québec pour y vivre et y travailler, les personnes immigrantes choisissent aussi de le faire en français, notre langue commune, fondement important de notre identité nationale. C'est pourquoi nous les outillons pour apprendre ou parfaire leur connaissance du français. Nous leur offrons des moyens concrets de contribuer à l'édification du Québec et à la vitalité de cette société de langue française en Amérique. Je compte sur la solidarité et la créativité de toutes et de tous pour que ces Québécoises et Québécois aient la chance de contribuer, à la hauteur de leurs talents et de leurs espoirs, à la prospérité et à l'épanouissement de la société.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, reading 'Diane De Courcy' in a cursive script.

Diane De Courcy

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2013

Le dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2013* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (LRQ, chapitre I-0.2).

1. Les dispositions législatives

L'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers et de ses orientations en matière d'immigration, établit un plan annuel d'immigration.

Ce plan a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés pour favoriser l'enrichissement du patrimoine socioculturel du Québec dans le cadre des objectifs poursuivis en matière de sélection des ressortissants étrangers.

Le plan indique le nombre maximum ou estimé de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec ou de certificats de sélection pouvant être délivrés et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie; ce nombre peut aussi être établi par bassin géographique. Le plan est établi en tenant compte, notamment, de la demande globale de certificats de sélection prévue, des prévisions des niveaux d'admission et de sélection et de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.

Un bassin géographique peut comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent.

Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1^{er} novembre ou, si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux.

2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* établit le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Sommairement, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

C'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir d'accorder le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. Pour être admis au Canada, un ressortissant étranger doit satisfaire aux exigences de la réglementation canadienne qui comporte, notamment, des critères d'interdiction de territoire relatifs à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2013* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

3. Les orientations de la *Planification des niveaux d'immigration 2012-2015*

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2013* découle des orientations adoptées à la suite de la consultation publique sur la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 qui s'est tenue en 2011. Ces orientations visent à :

- Porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail.
- Maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions.
- Augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés.
- Maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.
- Favoriser le maintien de la diversité de l'immigration par des actions d'information, de promotion et de recrutement dans les différentes régions du monde où se trouvent des candidats potentiels répondant, par leur connaissance du français, leur formation et leurs compétences, aux besoins du Québec.
- Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions.
- Viser une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015, de manière à ce qu'en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes.

4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2012*

4.1. Le nombre de personnes sélectionnées

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2012* visait la délivrance de 51 700 à 55 800 certificats de sélection à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions, le nombre de certificats de sélection délivrés devrait s'établir à 47 000 (tableau 1, p. 11), en dessous des niveaux visés par le plan. Cela s'explique notamment par la conjoncture politique mondiale, en particulier dans certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui a entraîné le report de missions de sélection dans ces pays et n'a donc pas permis au Québec d'atteindre pleinement ses objectifs de sélection.

Par ailleurs, rappelons qu'après le séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010 un programme spécial de parrainage humanitaire qui visait l'établissement de 3 000 Haïtiennes et Haïtiens au Québec a été mis sur pied. Au total, plus de 4 500 demandes ont été reçues ce qui s'est traduit par la délivrance d'un peu plus de 6 500 certificats de sélection.

Les données d'admission prévues pour 2012 et visées pour 2013 prennent en compte les admissions potentielles découlant du programme spécial pour Haïti. Ces admissions sont incluses dans la grande catégorie de l'immigration économique, les visas délivrés par le gouvernement fédéral à ces personnes l'étant à ce titre.

4.2. Le nombre d'immigrants admis

Les admissions en 2012 devraient se situer, dans l'ensemble, dans le haut de la fourchette de l'objectif annoncé dans le plan d'immigration de 2012. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection et d'admission disponibles à la fin du mois d'août 2012. Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 3, p. 13) :

- Le volume total des admissions devrait s'établir entre 51 800 et 54 400 immigrants en 2012; le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2012* visait entre 51 200 et 53 800 immigrants.
- Le nombre d'immigrants admis dans le volet économique pourrait dépasser légèrement la fourchette du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2012* :
 - Travailleurs qualifiés : entre 30 000 et 31 000 admissions, soit un volume conforme à l'objectif fixé (entre 30 000 et 31 000 admissions).
 - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : entre 3 900 et 4 200 admissions, soit un nombre supérieur à l'objectif fixé (entre 2 500 et 2 700 admissions).
 - Autres immigrants économiques : entre 600 et 700 admissions, telles que planifiées.
 - Programme spécial pour Haïti : entre 1 900 et 2 100 admissions, soit un peu moins que le volume anticipé dans le plan 2012 (entre 2 500 et 3 000 personnes).
- Le volume des immigrants admis dans le volet du regroupement familial devrait se situer entre 10 200 et 10 500, soit un volume situé à la limite inférieure de celui inscrit dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2012* (10 500 à 10 800 admissions).
- Dans le volet des réfugiés et des personnes en situation semblable, le nombre d'admissions serait plus élevé que le volume planifié (4 600 à 5 000), soit de 4 700 à 5 300 personnes réparties comme suit :
 - Réfugiés sélectionnés à l'étranger : jusqu' à 1 600 réfugiés pris en charge par l'État et de 400 à 500 réfugiés visés par un parrainage collectif, pour un total de 1 700 à 2 000 admissions, soit un volume inférieur à celui planifié (entre 2 300 et 2 500 admissions).
 - Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile : entre 3 000 et 3 300 admissions, soit un volume plus élevé que celui qui avait été prévu (entre 2 300 et 2 500 admissions).

- Autres immigrants : le volume attendu est de 500 à 600 personnes, un nombre correspondant à celui prévu.
- La proportion d'immigrants déclarant connaître le français au moment de leur admission en 2012 devrait se situer, comme il a été prévu, entre 64 % et 65 %. Pour les immigrants de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, cette proportion devrait s'établir entre 79 % et 80 %.
- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise serait, quant à elle, au niveau anticipé dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2012* (75 %).
- La proportion de l'immigration économique devrait atteindre 70 % en 2012 conformément à la cible visée par le plan d'immigration de 2012.
- Environ 7 immigrants sur 10 auraient, en 2012, l'île de Montréal comme destination projetée d'établissement.

5. Les objectifs de sélection en 2013

5.1. Le nombre de certificats de sélection visé

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, entre 46 200 et 50 800 certificats de sélection devraient être délivrés en 2013. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleurs qualifiés : entre 38 000 et 40 000 personnes.
- Gens d'affaires : entre 5 000 et 7 000 personnes.
- Autres immigrants économiques : entre 400 et 600 personnes.
- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 2 300 et 2 500 personnes, dont 500 à 600 réfugiés ayant fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit en leur faveur par un organisme ou par un groupe de personnes.
- Autres immigrants : entre 500 et 700 personnes

Par ailleurs, le nombre de demandes de certificat de sélection dans les catégories économiques, reçues notamment au cours de l'année 2011, a été beaucoup plus important que celui qui est estimé nécessaire pour assurer le flux des admissions. Afin d'éviter l'engorgement du système, le Ministère a suspendu, en 2012, la réception des demandes de certificat de sélection pouvant être présentées par certains candidats à l'immigration économique. Également, un plan visant la réduction des inventaires a été mis en place. Les certificats de sélection qui en découleront ne sont toutefois pas pris en compte dans les objectifs de sélection pour 2013.

Le tableau 1 présente la planification de la sélection québécoise pour 2013 en regard des résultats atteints en 2010 et en 2011 et des résultats prévus en 2012.

Tableau 1**Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec^a**

	Prévision			Plan 2013 ^b	
	2010	2011	2012	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	38 638	36 852	36 500	38 000	40 000
Gens d'affaires	8 940	6 420	7 000	5 000	7 000
Autres catégories économiques ¹	745	372	500	400	600
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 342	2 449	1 900	2 300	2 500
Autres immigrants ³	581	497	500	500	700
Programme spécial Haïti	3 061	2 919	530	s. o.	s. o.
Total	54 307	49 509	47 000	46 200	50 800

s. o. : sans objet

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2013, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5.2. La répartition géographique de la sélection

En 2013, la répartition des objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, selon le continent de dernière résidence, s'établit de la façon suivante :

- Les objectifs à l'égard des travailleurs qualifiés sont répartis en fonction de la localisation des candidats en mesure de répondre aux exigences de la grille de sélection.
- La grande concentration de la sélection des gens d'affaires en Asie se justifie par l'importante offre d'immigration provenant de cette région.

Tableau 2**Les objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, pour l'année 2013, selon le continent de dernière résidence^{a b}**

	Travailleurs qualifiés		Gens d'affaires	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Afrique	16 900	17 800	200	200
Amérique	6 300	6 600	100	100
Asie	6 600	6 900	4 400	6 300
Europe	8 200	8 700	300	400
Total	38 000	40 000	5 000	7 000

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2013, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

6. Les objectifs d'admission en 2013

6.1. Le nombre d'immigrants visé¹

En 2013, le Québec devrait accueillir entre 51 000 et 53 500 immigrants. Ceci correspond aux niveaux planifiés pour l'année 2012.

Les objectifs d'admission pour 2013 par catégorie d'immigration sont donc répartis de la façon suivante (tableau 3, p. 13) :

- Immigration économique : de 35 500 à 37 200 personnes, une fourchette semblable à celle fixée en 2012. Le nombre de travailleurs qualifiés serait de l'ordre de 30 200 à 31 300 et celui des autres immigrants de ce volet, entre 700 et 800. Le volume d'admission de gens d'affaires pourrait s'établir entre 3 400 et 3 700 et être du même ordre que les résultats pour 2011 et 2012. Quant aux admissions résultant du programme spécial pour Haïti, elles seraient de 1 200 à 1 400 complétant ainsi ce programme.
- Regroupement familial : de 10 400 à 10 700 personnes, un volume similaire à celui qui serait réalisé en 2012.
- Réfugiés et personnes en situation semblable : de 4 700 à 5 100 personnes. Le nombre des réfugiés sélectionnés à l'étranger devrait se situer entre 2 300 et 2 500 personnes, dont 1 800 à 1 900 réfugiés pris en charge par l'État et 500 à 600 réfugiés visés par un parrainage collectif. Également, de 2 400 à 2 600 personnes devraient être admises à titre des réfugiés reconnus sur place (incluant leurs personnes à charges à l'étranger).
- Autres immigrants : entre 500 et 600 personnes pourraient être admises en 2013.

La part des immigrants admis découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 75 % du total des admissions. La part de l'immigration économique pourrait représenter 70 % de l'ensemble de l'immigration. Enfin, la proportion d'immigrants connaissant le français au moment de leur admission se situerait autour de 64 % du volume global.

¹ Les admissions d'une année découlent en grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification prend donc en compte :

- le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
- la proportion de personnes sélectionnées qui mèneront leur projet à terme;
- le temps que mettent les candidats à concrétiser leur projet d'immigration;
- les délais de traitement et les taux de refus pour des raisons statutaires du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, l'exercice de planification consiste donc à estimer le nombre d'admissions qui découleront de la sélection, compte tenu des considérations précédentes. En ce qui a trait aux autres catégories, les volumes d'admissions, inscrits dans le présent plan, résultent d'une prévision effectuée à partir de l'examen des tendances courantes.

Tableau 3

Le nombre de personnes admises au Québec^a

	Résultats ^b		Plan 2012		Prévision 2012		Plan 2013 ^c	
	2010	2011	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	37 921	36 101	35 600	37 400	36 400	38 000	35 500	37 200
Travailleurs qualifiés	33 880	29 309	30 000	31 000	30 000	31 000	30 200	31 300
Gens d'affaires	2 489	3 961	2 500	2 700	3 900	4 200	3 400	3 700
Autres catégories économiques ¹	1 162	617	600	700	600	700	700	800
Programme spécial Haïti	390	2 214	2 500	3 000	1 900	2 100	1 200	1 400
Regroupement familial	10 810	10 045	10 500	10 800	10 200	10 500	10 400	10 700
Réfugiés et personnes en situation semblable	4 713	5 020	4 600	5 000	4 700	5 300	4 700	5 100
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 212	2 045	2 300	2 500	1 700	2 000	2 300	2 500
Réfugiés reconnus sur place ³	2 499	2 975	2 300	2 500	3 000	3 300	2 400	2 600
Autres immigrants⁴	540	571	500	600	500	600	500	600
Ensemble de l'immigration	53 982	51 737	51 200	53 800	51 800	54 400	51 000	53 500
Part de la sélection québécoise ⁵	75 %	75 %	75 %	75 %	75 %	75 %	75 %	75 %
Part de l'immigration économique	70 %	70 %	70 %	70 %	70 %	70 %	70 %	70 %

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Données préliminaires pour 2011.

c. Les volumes d'admission planifiés pour 2013, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

6.2. La répartition géographique de l'immigration

Les admissions planifiées pour 2013 se répartissent, selon le continent de dernière résidence, comme suit : Afrique 30 %; Amérique 23 %; Asie 28 %; Europe 20 %.

La répartition des admissions par catégorie d'immigration fournit les indications suivantes :

- Les travailleurs qualifiés proviennent en plus forte proportion d'Afrique et d'Europe.
- Les gens d'affaires proviennent principalement d'Asie.
- Les aides familiaux résidants, qui constituent la quasi-totalité des immigrants du regroupement des « autres catégories économiques », proviennent essentiellement d'Asie.
- Les immigrants admis dans le cadre du programme spécial pour Haïti proviennent uniquement d'Amérique.

- Les immigrants de la catégorie du regroupement familial proviennent de tous les continents, les Européens étant cependant moins nombreux.
- La répartition géographique des réfugiés sélectionnés par le Québec varie en fonction de la conjoncture internationale alors que les réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile proviennent d'Amérique et, dans une moindre mesure, d'Afrique et d'Asie.

Tableau 4

Les admissions planifiées en 2013, selon le continent de dernière résidence^{a b}

	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Total	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	10 340	10 770	5 260	5 320	6 030	6 280	8 580	8 930	30 200	31 300
Gens d'affaires	170	190	30	40	3 060	3 310	160	170	3 400	3 700
Autres catégories économiques ¹	10	10	20	30	650	730	20	20	700	800
Programme spécial Haïti	-	-	1 200	1 400	-	-	-	-	1 200	1 400
Regroupement familial	3 340	3 440	2 890	2 970	2 700	2 780	1 430	1 470	10 400	10 700
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	570	620	300	320	1 410	1 530	20	20	2 300	2 500
Réfugiés reconnus sur place ³	490	540	1 600	1 730	250	280	60	60	2 400	2 600
Autres immigrants ⁴	130	160	250	300	70	80	30	30	500	600
Total	15 100	15 700	11 500	12 100	14 200	15 000	10 300	10 700	51 000	53 500

a. Les nombres ont été arrondis à la dizaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Les volumes d'admission planifiés pour 2013, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

